



www.sage-authion.fr

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 14 mai 2019 - 16h00
Salle du SIAEP - SMBAA
49250 BEAUFORT EN ANJOU

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion
Florence FOUSSARD, Animatrice de la CLE du SAGE Authion
Emma COZLER, chargée de missions communication/SIG du SAGE Authion
Arnaud DECAS, chargé de missions actions transversales/modélisations hydrauliques du SAGE Authion

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents
1 Boulevard du Rempart
49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr



Le SAGE sur internet :



<http://www.sage-authion.fr>

Derniers documents mis en ligne sur le site internet :

- Présent compte-rendu de CLE.
 - Diaporamas présentés en séance.
 - Synthèses techniques et avis rendus par la CLE.
- ⇒ **Disponibles à partir du lien cliquable :** http://www.sage-authion.fr/telechargements-comptes-rendus-reunion-documents-sage-derniers-comptes-rendus-cle_69_fr.html

Prochain rendez-vous de la CLE :

Séance plénière de la CLE

Jeudi 27 juin 2019

**BAUGÉ EN ANJOU - Centre Culturel René d'Anjou - Salle CHANDELAIS -
14H00**

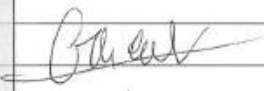


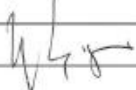

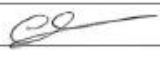
- Révision du SDAGE : Débat sur le futur programme de mesures
- Validation des priorités de la CLE (Feuille de route du SAGE)
- Autorisation de prélèvements unique OUGC
- Point sur les outils de communication (site internet et panneaux)





Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (9 membres présents et 2 pouvoirs) :

Présents 17			
Pouvoirs 4			
Excusés pas de pouvoir 13			
1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2018	EMARGEMENT	POUVOIR
Mairie de Bourgueil	SICLET Patrick		
PNR Loire Anjou Touraine	BARRANGER Benoit		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Gennes-Val-de-Loire - Commune déléguée des Rosiers-sur-Loire	BLANCHET Marcel	Excusé	
Saumur - Val de Loire	CANTIN Jeannick		Eric TOURON
Conseil Départemental Indre et Loire	CHAIGNEAU Martine		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier	Excusé	
Saumur - Val de Loire	DEVAUX Isabelle		
Noyant-Villages - Commune déléguée de Chavaignes	D'OYSONVILLE Hubert		
SMBAA	FALLOURD Jean-Jacques		Jean-Marc METAYER?
Conseil Régional du Centre Val de Loire	TERY-VERBE Alix		
SMBAA	RINGENBACH Olivier		
Angers Loire Métropole	GILLE Marie-Edith		
Saumur - Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Mairie Channay-sur-Lathan	HUET Patrick		
CC Baugeois Vallée	LE DROGO Jean-Louis		
Loire-Authion	ROBERT Olivier	Excusé	
Etablissement Public Loire	POIDEVINEAU Jean-Luc		
Entente Interdépartemental Authion	MARTIN Marie-Pierre		
Bois d'Anjou - Commune déléguée de Brion	METAYER Jean-Marc	Excusé	
Commune de la Ménitrie	PASSET Jackie		
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul	Excusé	
SMBAA	PEGE Patrice		Marcel BLANCHET
SMBAA	RUULT Christian		
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle	Excusée	
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		
SMBAA	CHUPIN Camille		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (5 membres présents, 1 pouvoir) :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2018	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique	Excusé	
Ass.ANPER-TOS	CRESPO Thibaut <i>en attente de désignation</i>		
Synd.Prop.Pr.49	de CHAULIAC GUY		
CCI Maine-et-Loire	LOHEZIC Philippe		
Féd.Pêche I&L	GLATIGNY Benjamin <i>Suppléant David Frasquet</i>		
CCI Touraine	ROUSSY Philippe		
Syndicat forestier de l'Anjou	LACARELLE Jean-Marc		
Chamb.Ag.M&L	LAIZE Denis		Représentant CA37
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	LEPAGE Yves		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Anthony	Excusé	
Chamb.Ag.I&L	<i>en attente de désignation</i>	Excusé	
Féd.Pêche M&L	MERLIN Bernard		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (3 membres présents, 1 pouvoir) :

3ème collège 9 membres			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Ou son représentant.		
Madame le Préfet de Maine-et-Loire	Ou son représentant.		
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire	Ou son représentant.		
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine <i>Maine-Loire-Gesam</i>	Ou son représentant. <u>Pascal Boniou</u>		
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	<i>Guillaume Mailfert</i> Ou son représentant.	Excusé	
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	<i>Mme Geraldine GELLE</i> Ou son représentant.		<i>M. Guillaume Mailfert DREAL Pdl</i>
Monsieur le Directeur général ARS Santé des Pays de la Loire	Ou son représentant.	Excusé	
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Ou son représentant.	Excusé	
Monsieur le Délégué interrégional AGENCE FRANCAISE DE BIODIVERSITE	Ou son représentant.	Présent	

Etaient aussi présents lors de la Commission Locale de l'Eau les accompagnants techniques :

- Florence FOUSSARD (SAGE Authion)
- Emma COZLER (SAGE Authion)
- Christian GRIMAULT (Entente Authion/SMBAA)





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

- Renouvellement de l'autorisation de prélèvements en Loire et travaux associés pour l'Entente Interdépartementale de l'Authion
- Validation du rapport d'activités 2018 de la CLE
- Modification de composition de la CLE suite à l'élection d'Olivier RINGENBACH comme VP Touraine-Authion du SMBAA
- Motion demandant aux Préfets 49 et 37 de mettre à disposition les moyens de contrôles pour les prélèvements non déclarés
- Points d'information divers :
 - Remplacement de Bastien DELAUNAY au poste de chargé de mission SIG/Communication du SAGE
 - Point Projet de carrière de Cuon
 - Informations sur des questions posées lors du dernier bureau de la CLE

La présentation est consultable par voie électronique à partir du lien suivant :

http://www.sage-authion.fr/telechargements-comptes-rendus-reunion-documents-sage-derniers-comptes-rendus-cle_69_fr.html



Préambule.

Jeannick CANTIN accueille les membres et excuse un certain nombre d'absents. Il excuse le retard de quelques élus qui viendront rejoindre la réunion, notamment Marie-Pierre MARTIN, la présidente de l'Entente Authion. Afin de lui permettre d'assister à la présentation et aux échanges concernant le dossier de renouvellement des prélèvements en Loire, l'ordre du jour prévu est modifié.

Il profite de la présentation de l'ordre du jour pour présenter Emma COZLER qui remplacera Bastien DELAUNAY au poste de chargé de mission SIG/Communication au sein de la cellule SAGE. Il invite Emma à se présenter à l'assemblée.

1 Validation du rapport annuel 2018 de la CLE

Jeannick CANTIN confie à Florence FOUSSARD la présentation de la synthèse du rapport annuel de la CLE qui a été transmis aux membres de la CLE pour lecture en amont de la réunion.

Florence FOUSSARD explique que le rapport fera l'objet de quelques modifications de formes suite à l'identification de quelques coquilles :

- P.14 modification du tableau de composition de l'équipe technique qui est celui de la cellule SAGE de 2019
- P.22 le résumé du stage ne présente pas les conclusions de l'étude conduite par Marine LE CORNEC
- Prise en compte des remarques formulées par l'Agence de l'eau

Lors de la présentation des activités des instances du SAGE, Jeannick CANTIN tient à souligner la participation assidue des membres de la CLE.

Le rapport ne fait l'objet d'aucune remarque.

Après délibération, les membres de la CLE, VALIDENT à l'unanimité le rapport annuel 2018 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion.

2 Modification de composition de la CLE suite à l'élection d'Olivier RINGENBACH comme VP Touraine-Authion du SMBAA

Jeannick CANTIN explique que suite à la dissolution du SIACEBA pour intégration au sein du SMBAA, il est nécessaire de modifier la composition de la CLE. En effet, dans le premier collège, les désignations sont nominatives et au titre d'une représentation. Olivier RINGENBACH était donc membre de la CLE en tant que président du SIACEBA.

Olivier RINGENBACH a été élu vice-président du SMBAA lors du dernier conseil syndical en mars 2019.



Dans l'ordre de la procédure de modification de composition de la CLE, l'association départementale des Maires de Maine et Loire a d'abord été sollicitée pour qu'elle propose de désigner Olivier RINGENBACH en tant que représentant du SMBAA.

Lorsque la réponse aura été obtenue, il conviendra de solliciter la Préfecture de Maine et Loire pour publication d'un nouvel arrêté modificatif de composition de la CLE.

3 Motion demandant aux Préfets 49 et 37 de mettre à disposition les moyens de contrôles pour les prélèvements non déclarés

4. Motion demandant aux Préfets 49 et 37 de mettre à disposition les moyens de contrôles pour les prélèvements non déclarés

- CONSIDERANT :
 - La nécessité de faire converger d'ici 3 années à compter de la date d'approbation du SAGE les volumes prélevés avec les volumes prélevables tels que définis par le SAGE, par catégorie d'usager et par unité de gestion ;
 - Le besoin que tous acteurs, agricoles, industriels, collectivités et particuliers, fassent ensemble les efforts nécessaires à cette convergence pour atteindre l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraines et superficielles du territoire ;
 - La disposition N°1.B.1 : CONTRÔLER ET HARMONISER LES DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS du SAGE Authion et notamment « la nécessité d'établir une stratégie de contrôle adaptée (accès permanent des Services de l'Etat à la base de données, bilans intermédiaires avant et après campagne, application des arrêtés en période de crise, cohérence des historiques de prélèvement, etc.) »
- LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'AUTHION DEMANDE A MESSIEURS LES PREFETS DE MAINE ET LOIRE DE D'INDRE ET LOIRE :
 - De garantir l'application de la disposition N°1B1 ;
 - De mettre à la disposition des services de l'Etat chargés du contrôle des déclarations de prélèvements les moyens nécessaires et suffisants à la recherche et au redressement des prélèvements non déclarés.

14 mai 2019   23

Jeannick CANTIN explique que l'idée de cette motion part d'une réflexion faite dans le cadre d'un Comité technique de l'OUGC Authion. Un travail important de la DDT49 a pu être réalisé pour le contrôle des prélèvements agricoles afin de s'assurer que tous les irrigants soient en règle. En Indre et Loire, il reste encore des prélèvements non autorisés, la situation est connue et pose des questions d'équité dans l'accès à la ressource. Des irrigants en règle se voient limités dans leurs prélèvements alors que d'autres, qui ne se sont jamais fait connaître malgré les informations diffusées par l'OUGC, continuent à prélever sans limite.

Le SAGE est bien la structure la plus légitime pour demander aux Préfets d'aider au respect des règles de partage de la ressource en eau équitables, c'est inscrit dans le PAGD.

Isabelle DEVAUX estime que c'est aux services de l'État de gérer les contrôles.

Géraldine GELLÉ de la DDT49 rappelle que toute personne peut signaler une situation qu'elle aurait constatée. Elle explique aussi que faute de moyens humains, il n'est pas possible de tout contrôler. La présence d'un agent surnuméraire en 49, chargé de s'occuper à mi-temps de la conformité des ouvrages souterrains rien que sur le bassin de l'Authion, a permis de réaliser des contrôles qui n'auraient pas pu

l'être avec une équipe plus réduite. Il n'y a pas d'équivalent sur en Indre et Loire. Cet agent partira à la retraite en 2020 et ne sera certainement pas remplacé.

Olivier RINGENBACH croit savoir que l'AFB37 a récemment été renforcée par l'arrivée d'un agent supplémentaire.

Pour Isabelle DEVAUX, l'argument des moyens humains n'est pas recevable, il s'agit pour l'État s'assurer ses missions et de faire respecter la réglementation.

Yves LEPAGE interroge sur le fait d'inscrire dans la motion « garantir l'application de la disposition N°1.B.1 » dans la mesure où c'est une obligation de respecter le SAGE.

Géraldine GELLÉ redit que les contrôles dépendent des moyens humains dont disposent les services

Jeannick CANTIN explique que l'OUGC est chargé d'effectuer les bilans des demandes de prélèvements transmises et de les transmettre ensuite à la DDT qui instruit.

Le représentant de l'AFB intervient pour expliquer qu'il est toujours possible d'écrire au procureur de la République pour dénoncer une situation connue. Celui-ci enverra la gendarmerie pour faire appliquer la loi, avec l'appui d'un dépôt de plainte. La difficulté est de constater l'infraction au moment où elle est commise. Avec l'application de produits phytosanitaires, il est plus facile de faire le constat a posteriori.

Dans le texte de la motion, Denis LAIZÉ propose de nuancer une phrase « limitant ses prélèvements » qui apparaît pénalisante par « maîtrisant, voir limitant ses prélèvements » qui est plus positive. Cette proposition de reformulation est retenue.

Jeannick CANTIN soumet donc cette motion au vote des membres présents.

Après délibération, les membres de la CLE adoptent à l'unanimité la motion demandant aux Préfets 49 et 37 de mettre à disposition les moyens de contrôles pour les prélèvements non déclarés.

4 Renouvellement de l'autorisation de prélèvements en Loire et travaux associés pour l'Entente Interdépartementale de l'Authion

Marie-Pierre MARTIN a rejoint la réunion, elle introduit donc le dossier de demande de renouvellement des prélèvements en Loire porté par l'Entente Interdépartementale de l'Authion. Elle précise que ce dossier a été construit dans la continuité de l'autorisation précédente, en appui avec le SDAGE, le SAGE et l'étude des volumes prélevables.

Christian GRMAULT, en sa qualité de directeur de l'Entente, présente une synthèse du dossier.

Le représentant de l'AFB demande comment seront adressées les données de débits moyens journaliers.

Christian GRIMAUULT explique que l'Entente réalise un suivi journalier et qu'elle transmettra les données de suivi régulièrement.

Yves LEPAGE pour la Sauvegarde de l'Anjou constate que l'arrêté actuel d'autorisation de prélèvement sera caduc au 9 juin 2019 et demande comment cela se passe après cette date.

Marie-Pierre MARTIN explique qu'une demande de prolongation de l'arrêté actuel a été déposée en Préfecture en attendant que la procédure pour le renouvellement de la demande soit achevée.

Yves LEPAGE demande des explications sur la prise en compte, ou non, des volumes gravitaires au niveau de la prise d'eau de Varennes.

Christian GRIMAULT explique que les volumes gravitaires ont pu être partiellement estimés et intégrés dans le dossier mais ils ne sont pas inclus dans la demande de prélèvements car ils ne sont pas prélevés en Loire par la réalimentation.

Yves LEPAGE note également une marge importante entre les volumes réellement pompés annuellement et la demande. Or pour respecter le SDAGE, il faudrait réduire la demande à ce qui est réellement consommé, soit le maximum de la consommation relevée depuis que le suivi des prélèvements est en place.

Marie-Pierre MARTIN explique que la demande faite n'a pas vocation à être totalement consommée. Au contraire, l'expérience de l'Entente montre que ce n'est pas le cas. Quand cela s'avère nécessaire, les exploitants savent bien anticiper les restrictions. Les irrigants utilisent le réseau en fonction de leurs besoins en travaillant notamment sur l'amélioration des pratiques culturales et d'irrigation.

Patrice PÉGÉ dit que le plus important, ce sont des alertes qui ont toujours été anticipées.

Yves LEPAGE demande des détails sur les mesures d'accompagnement qu'il n'a pas trouvés dans le dossier.

Christian GRIMAULT explique qu'à ce stade du dossier les mesures ne sont pas détaillées. Elles le seront par les services de l'État dans le cadre de l'arrêté.

Marie-Pierre MARTIN rappelle que les mesures compensatoires prévues en 2009 étaient liées aux travaux des stations de pompage, elles continuent d'ailleurs à être mise en œuvre. Dans le cadre du dossier de renouvellement, il n'est pas prévu de nouvelle mesure compensatoire puisqu'il n'y a pas de travaux de stations.

Jeannick CANTIN propose d'émettre un avis favorable au dossier dans la mesure où celui-ci respecte les prescriptions du SAGE de l'Authion. Il soumet cet avis au vote des membres de CLE présents.

Yves LEPAGE s'oppose à un avis favorable pour deux raisons principales détaillées précédemment :

- La non comptabilisation des volumes gravitaires de la station de Varennes dans les volumes demandés ;
- La non réduction des volumes demandés en adéquation avec la réalité des volumes maximums prélevés.

Après délibération, les membres de la CLE, DECIDENT, avec 1 vote contre et 20 votes pour, d'émettre un avis favorable au dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvements en Loire et travaux associés pour l'Entente Interdépartementale de l'Authion.

5 Points d'information divers

5.1 Remplacement de Bastien DELAUNAY au poste de chargé de mission SIG/Communication du SAGE

Jeannick CANTIN rappelle que Bastien DELAUNAY a quitté la cellule SAGE à la fin de son contrat mi-avril. Une procédure de recrutement pour le remplacer a ensuite été lancée.

C'est donc Emma COZLER, en service civique depuis 9 mois au SMBAA, qui le remplacera à partir du 1^{er} septembre. Jeannick CANTIN invite Emma à se présenter à nouveau rapidement pour les membres arrivés en cours de réunion. Emma renouvelle son enthousiasme à rejoindre la cellule d'animation du SAGE.

5.2 Point Projet de carrière de Cuon

Florence FOUSSARD explique que la cellule d'animation a été invitée à formuler un avis technique sur une demande ICPE pour un projet de carrière situé à CUON, en limite de la LANDE CHASLES au lieu-dit la Grenouillère. Or la procédure d'instruction du dossier a été suspendue suite à une demande de compléments transmise au pétitionnaire le 08/03/2019. Les délais sur les saisines en cours sont suspendus jusqu'à réception des compléments demandés au pétitionnaire.

Ce dossier concerne une carrière de granulats pour laquelle le pétitionnaire sollicite un prélèvement de 25 000 m³. Il était prévu par le carrier de partager la ressource sur un forage agricole existant, autorisé lui pour un prélèvement annuel maximum de 60 000 m³. L'irrigant prévoit de réduire ses prélèvements et d'en céder une part au carrier. Le souci c'est qu'il n'est pas possible de « mélanger » des eaux industrielles avec des eaux agricoles. En effet, les volumes prélevables sont déterminés par UG et par catégories d'usage. A ce stade, les services de la DREAL n'ont pas pu dire à Florence FOUSSARD si les autorisations de prélèvements en eau industrielle sur l'UG6 permettaient d'accorder 25 000 m³ supplémentaires.

Ce dossier sera prochainement réexaminer par Florence FOUSSARD à la lumière des éléments complémentaires attendus.

5.3 Informations sur des questions posées lors du dernier bureau de la CLE

Lors de cette réunion, et la présentation du 11^e programme de l'AELB, Pascal BONIOU s'était engagé à apporter une réponse sur la différence des chiffres entre Redevances (2 125 M€) et Dotations (2 270 M€).

C'est l'objet du chapitre 3 du 11^e programme sur l'équilibre financier. Le programme est construit en tenant compte des recettes par les redevances (2 125 M€), des retours d'avances des programmes antérieurs (système type prêts à taux zéro), de la nécessité de limiter les restes à payer et de disposer d'une trésorerie suffisante sur toute la durée du programme... On arrive ainsi à disposer d'une capacité d'interventions de 2 270 M€.

Avant de clore la réunion, Jeannick CANTIN propose de trouver une date pour le prochain bureau de CLE du SAGE.

La date du jeudi 27 juin est retenue, à 14h.

Jeannick CANTIN lève la séance et remercie les membres de leur présence.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.

◆ ◆ ◆